

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 29 avril 2026, à 16 h, sera adopté le projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet et abrogeant le règlement 525.

Ce projet de règlement a pour but d'établir des règles afin de guider la conduite du préfet dans l'exercice de ses fonctions.

Les valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie sont :

- L'intégrité;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect et la civilité envers les membres du conseil, les employés de la Municipalité régionale de comté et les citoyens;
- La loyauté envers la Municipalité régionale de comté;
- La recherche de l'équité;
- L'honneur rattaché aux fonctions de préfet.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 26 mars 2026.

Annie-Claude Moreau, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière